COMMUNE DE NORGES LA VILLE



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 janvier 2022

<u>Présents</u>: D. MAILLER, F. CARD, N. BERLAND, S. POITOUT, A. SAUTIER, Y. SPINNLER, S. LERONDEAU, A. DUFOULON, H. LOUIS, C. HATEM, A. ENGEL, M. RIMBAULT, J. MANENTI, A BECKER.

Absents ayant donné procuration : CAPDEVIELLE-PÉRÉ à S. POITOUT.

DEBAT OBLIGATOIRE SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS.

Le Maire fait le point sur les protections sociales des agents communaux. À ce jour la mairie a souscrit auprès de la MNT un contrat maintien de salaire en cas d'arrêt de travail. Chaque agent est libre d'adhérer ou non à ce contrat. Le Conseil Municipal s'engage à chiffrer le cout de la mise en place anticipée d'une mutuelle pour les agents communaux avec prise en charge partielle par la commune. Ce dispositif sera obligatoire d'ici 2026.

OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT.

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Il précise que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater, donc de payer des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente, hors emprunts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2022 du budget principal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal N-1,

Crédits ouverts en 2021 : 470 568.00 € Quart des crédits ouverts : 117 642.00 €

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE CAMERAS SUPPLEMENTAIRES.

Le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'installation de caméras supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, Autorise le Maire à demander les subventions pour ce projet. COMMUNE DE NORGES LA VILLE

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DU CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FETES ET DE LA MAIRIE.

Le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de réfection du chauffage de la

salle des fêtes et de la mairie. En effet les installations sont vétustes et nécessitent une rénovation complète assez rapidement. Cette rénovation s'inscrit dans le cadre du CRTE (Contrat

de relance et de transition énergétique)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Autorise le Maire à demander les subventions pour ce projet.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ROUTE DE LANGRES.

VU le résultat de la consultation opérée pour le choix d'une entreprise pour la création d'un bassin

de rétention des eaux pluviales.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA d'un montant de 97 944.00 euros HT.

Autorise le Maire à signer le marché public de travaux correspondant et toutes les pièces

nécessaires y afférant.

PROJET D'ATLAS DE LA BIODIVERSITE PAR LA FEDERATION DE LA CHASSE.

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Fédération Départementale des

Chasseurs de la Côte d'Or souhaiterait s'investir dans un projet d'Atlas de la Biodiversité

Communale (ABC) sur la commune de Norges la Ville afin de mieux connaître son patrimoine

naturel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'entrer dans cette démarche.

Pour : 14

Contre: 1 Yann SPINNLER

ENGAGEMENT D'UN BUREAU D'ETUDE POUR LA RENOVATION DU PLATELAGE.

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le platelage se dégrade rapidement et

qu'une étude pour son maintien en état est nécessaire.

Il propose d'engager un bureau d'étude afin de réaliser toutes les démarches nécessaires à cette

rénovation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Accepte d'engager un bureau d'étude.

Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à ce projet.